

PRÉSENTATION AU COMITÉ DES FINANCES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Je m'appelle Margaret MacKay et j'habite à Linkletter, à l'extérieur de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. J'écris cette présentation à titre personnel.

Une question sur laquelle j'aimerais que votre comité se penche, est que la province de l'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces continuent de causer des difficultés aux personnes à faible revenu et aux personnes âgées en établissant leurs exemptions/déductions personnelles d'impôt provincial sur le revenu bien en dessous des exemptions/déductions fédérales. Ainsi donc, ces personnes doivent payer bien plus en impôt provincial sur le revenu qu'en impôt fédéral sur le revenu, même si les taux d'imposition provinciaux sont beaucoup moins élevés que les taux d'imposition fédérale. Dans mon cas, avec un revenu imposable de 26 675,34 \$, j'ai payé 847,95 \$ en impôt fédéral sur le revenu et 1 260,95 \$ en impôt provincial sur le revenu pour l'année d'imposition 2015, la même chose se produisant depuis que j'ai pris ma retraite en 2012.

Les employés et les personnes âgées à faible revenu ne sont pas admissibles et ne peuvent se permettre les mêmes déductions fiscales que ceux qui paient plus d'impôt, au fond les provinces taxent injustement les personnes qui peuvent le moins se le permettre et d'autres provinces abusent aussi de ces déductions/exemptions.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* est une Loi du gouvernement fédéral administrée par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada/Revenu Canada et pour cette raison les déductions/exemptions personnelles pourraient être gérées et modifiées par le gouvernement fédéral dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Je demande à votre comité d'étudier ce problème et de le prendre en considération. Ce problème pourrait être un excellent outil de négociation à utiliser avec les provinces et leurs ministres des Finances ainsi que les ministres du gouvernement fédéral, au lieu d'avoir à la légiférer, mais qui pourrait se reproduire plus tard.

(suite à la page 2)

(suite de la page 1)

Après l'avoir soulevé à trois réunions tenues pour recueillir des commentaires sur le budget provincial, l'Île-du-Prince-Édouard a tenté d'y répondre avec une petite déduction personnelle et en fonction de l'âge, mais ils ont alors appliqué une justification fondée sur les moyens à 17 000 \$, ce qui veut dire que c'est inutile. Cela démontre que les employés du Conseil du Trésor provincial ne comprennent pas la *Loi de l'impôt sur le revenu* parce qu'ils ne travaillent pas avec celle-ci comme les employés de l'impôt fédéral le font chaque jour.

Les exemptions de base personnelles provinciales, en fonction de l'âge et les retenues sur la pension doivent être augmentées au taux fédéral et indexées aux taux d'indice fédéral. Les provinces abusent de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elles devraient plutôt augmenter leurs propres taux d'impôt sur le revenu en conséquence pour les personnes qui peuvent payer au lieu de saigner à blanc les personnes qui ne peuvent pas payer. Le fait de payer mes impôts sur le revenu chaque année est devenu un fardeau pour moi, étant donné que mon revenu brut est inférieur à 2 200 \$ par mois en tant que personne âgée vivant seule.

En ce moment, je suis sur le point d'apporter ces déductions/exemptions d'impôt provincial à l'unité d'équité fiscale de l'Agence du revenu du Canada et à la Commission des droits de la personne si on n'aborde pas ces problèmes bientôt.

Je n'ai effectué aucune recherche sur les taux des autres provinces, et je sais qu'ils sont légèrement plus élevés que ceux de l'Î.-P.-É., ou de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dont votre comité aurait une meilleure connaissance. La seule province qui aurait une bien meilleure connaissance de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est le MRQ au Québec qui perçoit toutes les taxes de la province. Lorsque j'ai travaillé avec l'Agence du revenu du Canada, j'ai eu d'excellentes relations avec eux et nous avons pu coopérer. Le formulaire d'impôt provincial de l'Île-du-Prince-Édouard est incohérent et presque personne n'est admissible à leurs déductions.

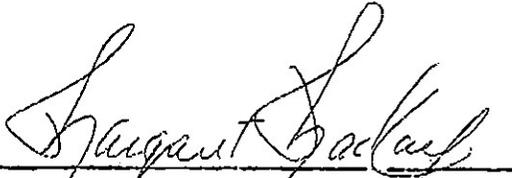
(suite à la page 3)

(suite de la page 2)

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur ce problème auprès de votre comité. J'espère que votre comité continuera d'accueillir nos commentaires à l'avenir.

Je vous remercie et je vous souhaite la meilleure des chances dans vos réunions, je suivrai l'affaire de près!

(signé)


Margaret MacKay